

Critères	Attendus/livrables	Pondération
Critère n°1 - Qualité de service pour les usagers		35%
Niveau de service Auto partage en boucle retour	<p>Chaque candidat précisera la durée minimum et maximum d'utilisation des véhicules et le délai de réservation minimal avant utilisation. Il précisera également si les véhicules sont accessibles aux personnes munies d'un permis de conduire dès leur obtention (jeune permis)</p> <p>Le service devra répondre au mieux aux besoins des usagers. Il existe deux objectifs : diminuer le taux de motorisation des ménages et compléter le service de transport en commun.</p>	25%
Parcours clients	<p>Chaque candidat présentera le parcours client notamment pour la réservation, la prise du véhicule, le paiement de la prestation (monétique), le signalement des défauts, l'information en continu de l'utilisateur de sa consommation du service, l'accompagnement pour le retour véhicule. Des visuels de l'application sont attendus</p> <p>Il précisera si le service n'est ouvert qu'aux abonnés (avec une inscription préalable sur l'application) ou s'il est disponible aux "visiteurs" (via un QR code par exemple). S'il existe, le mode visiteur devra être détaillé.</p> <p>Il précisera les modalités d'utilisation de la hotline pour les usagers. Chaque candidat expose les modalités de gestion de la relation client pour accompagner les usagers ayant des difficultés à accéder au service et les modalités et délais de réaction en cas d'incident.</p> <p>Les candidats présenteront les dispositifs déployables afin de permettre l'accès au service pour des personnes à mobilité réduite.</p>	25%
Tarifification	<p>Chaque candidat propose une tarification simple, claire, adaptée au territoire tant du point de vue de la réalité des comportements de mobilité actuels que des différents segments de clients potentiels du service et de leur pouvoir d'achat</p> <p>Une différenciation de tarification entre les véhicules thermiques et électriques est possible</p>	25%
Gestion des données et reporting	<p>Protection de la vie privée : chaque candidat expose les mesures prises pour garantir la protection et la confidentialité des données personnelles des clients, dans le respect du RGPD.</p> <p>Reporting et supervision : chaque candidat présente les modalités de reporting vers SQY sur l'utilisation du service de façon anonymisée (nombre de véhicule de service, statistiques d'utilisation...). Chaque candidat est invité à proposer un outil d'utilisation de signalisation de panne pour les usagers mais aussi pour les collectivités. Des indicateurs de qualité sont laissés à l'appréciation du candidat. Des exemples devront être proposés. Des réunions mensuelles de suivi devront être proposées.</p>	20%
Label autopartage Ile de France Mobilités	Le candidat détient le label autopartage d'Ile de France Mobilités.	5%
Critère n°2 : dimensionnement et type de véhicule		25%
Couverture géographique du territoire par le service	<p>En plus des propositions faites par SQY, chaque candidat devra proposer des secteurs potentiels d'installation des stations de remisage de ses véhicules sur le territoire de SQY. Le planning prévisionnel de déploiement, éventuellement phasé, devra être détaillé. Un seul scénario sera présenté.</p> <p>Le candidat devra prendre en compte les différentes phases d'évolution du service.</p> <p>Une attention particulière sera portée par le jury sur les propositions effectuées par le candidat pour le déploiement géographique et temporel (nombre et densité de stations avec justifications, couverture géographique des différentes communes...).</p> <p>Rappel : le candidat devra accompagner son offre d'un fichier .xls listant l'ensemble des stations qu'il propose de mettre en place précisant pour chacune les coordonnées géographiques exactes au format GPS standard. La présence d'une carte serait un plus.</p>	50%

Véhicules proposés pour le service	<p>Le candidat devra préciser les véhicules qui seront utilisés pour le service (type, quantité, etc). Plusieurs propositions pourront être faites avec différents types de véhicules (citadines, familiales, utilitaires), utilisant différente énergie (thermiques et électriques) et utilisant différentes catégories de véhicule si le candidat le souhaite.</p> <p>Le jury appoartera une attention particulière aux véhicules proposés notamment s'ils respectent les catégories mentionnées (L7e, M1 et N1).</p> <p>La proposition doit également prendre en compte l'assurance des véhicules.</p> <p>Le délai d'obtention des véhicules devra être mentionné</p>	30%
Impact environnemental des véhicules et du service	<p>Chaque candidat est invité à présenter une flotte de véhicule Crit'Air 1 la plus écologique possible au regard des contraintes de coût et d'autonomie. Il devra présenter l'impact environnemental global et le bilan carbone du puit à la roue en prenant en compte l'impact lors de la production et de la consommation (efficacité énergétique) des véhicules proposés. Il prendra en compte les caractéristiques des véhicules en matière de durabilité et de réparabilité.</p>	20%
Critère n°3 : maintenance des véhicules et gestion des véhicules		25%
Maintenance des véhicules	<p>Chaque candidat expose ses mesures de maintenance préventive et curative pour l'entretien du parc de véhicules. Il expose également ses conditions de renouvellement du parc. Le candidat précise également le lieu où il effectue ses opérations de maintenance si celui-ci est déjà connu. Un outil de suivi pourra être proposé par le candidat.</p>	60%
Equilibrage du service et véhicules mal stationnés	<p>Chaque candidat expose les mesures de régulation des véhicules déloyés en cas de manque de carburant/énergie ou de mauvais stationnement afin de s'assurer sur un plan géographique de la bonne disponibilité des véhicules et de l'autonomie.</p>	40%
Critère n°4 : Impact pour le gestionnaire du domaine public		15%
Matérialisation de l'espace public	<p>Chaque candidat décrit les modalités de la matérialisation (signalisation verticale et horizontale) des stations sur l'espace public. La matérialisation réglementaire des stations est à la charge de l'opérateur. Chaque candidat doit donc concevoir un marquage au sol raisonnable, visant à garantir une bonne visibilité du service et à suffisamment dissuader le stationnement illicite, tout en étant conforme à la réglementation en vigueur et à la sobriété de l'espace public.</p> <p>Le candidat précise également s'il souhaite installer des mobiliers spécifiques d'information et de communication (à ses frais), et présente les visuels correspondants.</p>	100%
Respect du droit du travail et emploi local		-
	<p>Le candidat a recours à un personnel salarié pour assurer l'exploitation du service.</p> <p>Il produira en amont du lancement du service une copie des attestations de travail de tous les salariés embauchés pour l'exploitation du service.</p> <p>Dans la mesure du possible, le candidat visera à encourager l'emploi d'une main d'oeuvre locale</p> <p>Présentation des certificats fiscaux et sociaux, permettant notamment à l'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines de s'assurer que le candidat s'acquitte des formalités mentionnées aux articles L.8221-34 et L.8221-55 du code du Travail relatives au travail dissimulé respectivement par dissimulation d'activité et dissimulation d'emploi salarié</p>	